

Matr'en cause



Nouvelle place de jeux qui sera inaugurée officiellement dès que possible



Le mot du Syndic

Chères Matranaises, Chers Matranais,

La fin de législature 2016-2021 arrive à grands pas et il est gentiment le temps de tirer un bilan de l'exercice.

A ce titre, pour rappel, nous avons d'ailleurs lancé un sondage en 2016 sur les préoccupations de la population et de facto, nous avons tenté de nous focaliser sur ces conclusions tout au long de notre mandat. Ce sondage est téléchargeable sur la page d'accueil du site de la commune.

Aussi, mes collègues peuvent partager, dans cette édition, les tâches qui ont été accomplies durant ces 5 dernières années. Et, c'est pour moi la bonne occasion pour les remercier grandement pour leur engagement tout au long de cette législature en faveur de notre chère population.

Je ne commettrai pas l'erreur d'oublier de me tourner, avec gratitude, vers tout le personnel de notre Commune, sans qui, nos projets n'avanceraient pas et les prestations ne seraient pas assurées.

Quant à mon propre bilan, je le garde pour le der-

nier Matr'en cause de cette législature, courant du printemps 2021, puisque mon modeste engagement d'élu communal s'arrêtera vers la mi-avril prochaine et que plusieurs dossiers sont actuellement encore en traitement.

S'agissant de l'Assemblée communale à venir, qui se déroulera toujours sous le couvert de mesures sanitaires contraignantes, elle aura principalement pour sujet de traiter le budget 2021, qui tiendra compte d'un coefficient fiscal pour les personnes physiques à 0.65 (un retour à la normale après 3 années d'allègements fiscaux), ainsi que la nouvelle réglementation sur les finances communales. A ce titre, je remercie la Commission financière pour les échanges eus dans ce dossier « MCH2 ».

Chères Matranaises et Chers Matranais, au nom du Conseil communal, je vous souhaite, ainsi qu'à vos familles et proches, d'agréables fêtes de fin d'année, tout en espérant que la situation sanitaire vous touche le moins possible. »

Sébastien Dorthe, Syndic

Assemblée communale du 15 décembre 2020 convocation en page 3

Sommaire

Le mot du Syndic	1
Sommaire	2
Convocation à l'Assemblée communale	3
Adoption d'un règlement communal des finances	4
Budget 2021 - commentaires Budget de résultats 2021	5
Budget des investissements 2021	6
Approbation de la modification des statuts du Réseau Santé de la Sarine	7
Bilan de législature Simon Gabaglio	8
Billan de législature Michaël Studer	9
Bilan de législature Christophe Pierret	10
Bilan de législature Jean-Luc Dumoulin ...	11
Bilan de législature Nicolas Rérat	12
Bilan de législature Bernard Chassot	13
Nouvelle Commission de bâtisse	14
Aux Seniors et Proches Aidants de notre Commune Repas à domicile Bienvenue à Mathis Félicitations Justine !	15
Fermeture durant les fêtes de fin d'année .	16

Administration communale Tél. 026 402 12 12
Case postale
Rte de l'Ecole 6
1753 Matran

E-mail: commune@matran.ch
Site Internet: www.matran.ch



Impressum

Matr'en cause

Parution 2-3 fois par année

Case postale

1753 Matran

Editeur:

Commune de Matran

Coordination:

Administration communale :

Mireille Mauron

Photos:

Commune de Matran

Impression:

media f SA

1700 Fribourg

Tirage:

850 exemplaires

Prochaine parution:

Avril 2021



Convocation à l'Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens de la commune de Matran sont convoqués à l'Assemblée communale du

mardi 15 décembre 2020 à 20 h 00
à la halle de gym de Matran

Tractanda:

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 29 septembre 2020 (ce PV ne sera pas lu; il est à disposition au bureau communal ou peut être consulté en ligne sur notre site Internet : www.matran.ch).
2. Adoption d'un règlement communal des finances¹.
3. Budget 2021¹
 - 3.1. Présentation générale du budget de résultats et des investissements 2021.
 - 3.2. Approbation du budget de résultats 2021.
 - 3.3. Approbation du budget des investissements 2021.
4. Approbation de la modification des statuts du Réseau Santé de la Sarine¹.
5. Informations du Conseil communal.
6. Divers.

En raison du COVID-19, le port du masque sera exigé pendant toute la durée de l'Assemblée en fonction des directives fédérales et cantonales du moment. Une liste nominative de tous les participants sera établie et conservée pendant 15 jours. Il n'y aura pas d'apéritif après l'Assemblée.

Le Conseil communal

¹ Les documents sont disponibles sur notre site Internet www.matran.ch ou peuvent également être obtenus auprès de l'administration communale.

Adoption d'un règlement communal des finances

Les règles régissant les finances communales sont actuellement contenues dans la Loi sur les communes (LCo) et dans son Règlement d'exécution (RELCo).

Dès le 1er janvier 2021, elles seront dictées par la Loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo) ainsi que l'Ordonnance y relative (OFCo) qui entreront en vigueur et mettront en œuvre la réforme du modèle comptable harmonisé, appelé communément MCH2. Celui-ci envisage une meilleure harmonisation de l'ensemble des comptabilités des collectivités tant de la Confédération, des cantons que des communes. MCH2 comporte en particulier un plan comptable complètement remodelé, un nouveau système d'amortissements selon des taux différenciés (définis par catégories d'immobilisations et selon leur durée d'utilisation) ainsi que des instruments complémentaires inédits comme un tableau des flux de trésorerie ou un tableau des immobilisations.

Rendre la situation financière des collectivités locales plus transparente pour chaque citoyenne et citoyen est l'objectif principal visé par cette réforme. Par ailleurs, le législateur a voulu accorder aux autorités locales plus de compétences financières et de responsabilités politiques.

Depuis plusieurs mois, l'administration communale et l'exécutif s'affairent aux travaux de mise en œuvre de MCH2. Différentes opérations imposées par la LFCo ont été réalisées comme la création du nouveau plan comptable, l'inventaire de l'ensemble des biens de la commune, la réévaluation du patrimoine financier mais surtout la réévaluation du patrimoine administratif (ensemble des biens indispensables pour le bon fonctionnement d'une commune comme l'école ou les routes par exemple) qui reprend l'intégralité des investissements réalisés durant les 20 dernières années.

La LFCo prévoit aussi que chaque commune se dote d'un règlement qui traite de différents aspects liés aux finances communales. Celui-ci contient notamment la limite d'activation des investissements, à savoir le seuil qui détermine si un montant doit être porté dans les comptes de résultats (anciennement « comptes de fonctionnement ») ou dans ceux des investissements. D'autre part, il indique également le montant de la compétence financière octroyée au Conseil communal pour engager une dépense nouvelle. En outre, en cas de dépassement des montants budgétés, le règlement fixe dans quelle mesure les crédits additionnels (investissements) et les crédits supplémentaires (résultats) sont soumis à l'approbation de l'Assemblée. Enfin, la compétence qui est déléguée au début de chaque législature au Conseil communal pour procéder à des opérations immobilières figurera désormais aussi dans le règlement communal des finances.

Ce règlement sera complété par un règlement d'exécution qui précisera les besoins opérationnels financiers de la commune. Celui-ci est toutefois de la compétence du Conseil communal contrairement au règlement de portée générale mentionné ci-avant qui est soumis à l'approbation de l'Assemblée.

Dès lors, afin de permettre la mise en œuvre de MCH2 au 1er janvier 2021, le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'adopter le nouveau règlement communal des finances.

Jean-Luc Dumoulin, Conseiller communal

Budget 2021 - commentaires

Budget de résultats 2021

Le budget de résultats 2021 présente un déficit de CHF 173'900.00 (budget 2020 : bénéfice de CHF 4'000.00).

La diminution des recettes fiscales des personnes morales par rapport au budget 2020 est de plus de CHF 200'000.00. Même supérieure à CHF 450'000.00 en comparaison au budget 2019 avant l'entrée en vigueur au 1er janvier 2020 de la réforme fiscale des entreprises qui impacte fortement les comptes de notre commune.

En conséquence, le Conseil communal n'est pas en mesure de pouvoir proposer encore une fois à l'Assemblée une réduction du coefficient de l'impôt sur les personnes physiques, comme cela a été le cas ces 3 dernières années. Ainsi, le budget de résultats 2021 tient compte du coefficient d'impôt ordinaire de notre commune fixé à 0.65. Le Conseil communal privilégie cette alternative plutôt que de se voir contraint à supprimer des prestations actuellement offertes à la population.

Le tableau récapitulatif du budget de résultats présenté ci-dessous contient uniquement les chiffres

portés au budget 2021. Il n'a pas été jugé pertinent de comparer ces chiffres avec ceux des années antérieures. En effet, avec l'entrée en vigueur de MCH2, certains montants ont été affectés dans d'autres chapitres, d'où une situation incomparable.

Toutefois, les éléments significatifs inscrits au budget de résultats 2021 vous seront présentés lors de l'Assemblée communale du 15 décembre 2020.

Budget des investissements 2021

Une fois n'est pas coutume, le Conseil communal n'aura aucun crédit d'investissement à soumettre à l'approbation de l'Assemblée communale.

Le budget des investissements 2021 que devra approuver l'Assemblée communale sera de ce fait composé uniquement des crédits liés et des crédits de paiements (investissements votés lors de précédentes Assemblées mais non commencés ou terminés à ce jour). A relever toutefois les recettes exceptionnelles provenant des taxes de raccordement aux réseaux d'eau potable et des eaux usées du quartier de Champ Riond.

Jean-Luc Dumoulin, Conseiller communal

Budget de résultats 2021

	Charges	Revenus
Administration générale	821'000.00	50'850.00
Ordre et sécurité publics, défense	165'350.00	31'000.00
Formation	2'275'150.00	203'200.00
Culture, sport et loisirs	346'250.00	500.00
Santé	595'350.00	7'000.00
Prévoyance sociale	928'400.00	6'500.00
Trafic et télécommunications	892'450.00	60'300.00
Protection de l'environnement et aménag. du territoire	994'850.00	733'900.00
Economie publique	20'050.00	0.00
Finances et impôts	509'950.00	6'281'650.00
Totaux	7'548'800.00	7'374'900.00
Résultat		173'900.00 (déficit)

Budget des investissements 2021

	Dépenses	Recettes
Crédits liés (Aucun vote)		
Eau potable : raccordements secondaires	40'000.00	
Taxes de raccordement eau potable		890'000.00
Taxes de raccordement eaux usées		490'000.00
Total	40'000.00	1'380'000.00
Crédits de paiements (Objets déjà votés mais pas terminés)		
Participation au réaménagement de la jonction autoroutière <i>(voté CHF 356'000.- en 2018, dépensé CHF 0.- au 31.10.2020)</i>	0.00	
Assainissement du stand de tir de Rosé <i>(voté CHF 186'500.- en 2018, dépensé CHF 43'467.35)</i>	90'000.00	
Réfections urgentes de collecteurs d'eaux usées <i>(voté CHF 1'500'000.- en 2019, dépensée CHF 45'684.70)</i>	1'100'000.00	
Mise en place d'un giratoire + 2 arrêts de bus à "Champ Riond" <i>(voté CHF 1'200'000.- en 2019, dont participation de tiers CHF 800'000.-, dépensé CHF 65'785.75)</i>	0.00	0.00
Mise en place de nouveaux collecteurs "Champ Riond" <i>(voté CHF 1'500'000.- en 2019, dont participation de tiers CHF 675'000.-, dépensé CHF 0.-)</i>	500'000.00	225'000.00
Mise en place de nouvelles conduites d'eau potable secteur "Champ Riond" <i>(voté CHF 160'000.- en 2019, dépensé CHF 0.-)</i>	0.00	
TransAgglo <i>(voté en 2019 CHF 2'250'000.-, dépensé CHF 1'984.65)</i>	500'000.00	
Réfection des deux trottoirs sur le pont de l'Autoroute <i>(voté CHF 120'000.- en 2020, dépensé CHF 0.-)</i>	120'000.00	5'000.00
Crédit d'étude pour l'agrandissement et l'assainissement du complexe scolaire <i>(voté CHF 460'000.- en 2020, dépensé CHF 0.-)</i>	450'000.00	
Crédits à voter lors de l'Assemblée		
Aucun		
Total	2'760'000.00	230'000.00
Récapitulation des crédits		
Crédits liés	40'000.00	1'380'000.00
Crédits de paiements	2'760'000.00	230'000.00
Crédits à voter	0.00	0.00
Total des investissements	2'800'000.00	1'610'000.00

Approbation de la modification des statuts du Réseau Santé de la Sarine

L'assemblée des délégués du Réseau Santé de la Sarine (RSS) a procédé à la modification de l'art. 30 al. 2 let. a des statuts du RSS. Cette modification tend à augmenter la limite d'endettement pour les investissements à CHF 60.0 mios, au lieu de CHF 30.0 mios.

La fixation de la limite d'endettement est une modification essentielle des statuts au sens de la LCo (Loi sur les communes). Dès lors, la modification doit être approuvée par les trois quarts des communes, dont la population légale doit en outre être supérieure au trois quarts de la population légale de toutes les communes membres de l'association.

Le Réseau Santé de la Sarine devra prochainement faire face à plusieurs dépenses d'investissement, que sont notamment :

1. La reprise de l'activité de la Rose d'Automne intégrant l'achat du bâtiment et du terrain de la Rose d'Automne par le Réseau Santé de la Sarine. Montant CHF 3.8 mios.
2. La rénovation et l'agrandissement du Home médicalisé de la Sarine (HMS). Montant CHF 35.0 mios.
3. La rénovation et l'agrandissement des bâtiments du Service d'ambulances de la Sarine (SAS). Montant CHF 5.0 mios.
4. La construction ou l'inclusion dans le bâtiment du HMS de surfaces administratives pour le Réseau Santé de la Sarine. Montant CHF 5.0 mios.

Les dépenses mentionnées ci-dessus aux points 2-3-4 sont comprises dans un seul projet.

Etant donné qu'à ce jour, ce projet, faisant l'objet d'un mandat d'étude parallèle, est encore en cours, il n'est pas possible d'articuler pour l'heure un montant intégral et définitif du coût des dépenses qu'il impliquera.

Cependant, en ce qui concerne la rénovation et l'agrandissement du bâtiment du Home médicalisé de la Sarine, nous pouvons déjà avancer un montant maximal.

A ce montant maximal, il y a lieu d'ajouter des coûts de construction additionnels, notamment liés à l'ameublement et à la décoration pour un montant CHF 3.6 mios.

Compte tenu des montants d'investissement prévus ces prochaines années, le Conseil communal vous propose d'accepter la modification suivante de l'art. 30 al. 2 let. a des statuts du RSS.

c) Limite d'endettement

Art. 30

1. Le Réseau peut contracter des emprunts

2. La limite d'endettement est fixée à :

- a) 60'000'000 francs pour les investissements ;*
- b) 4'000'000 francs pour le compte de trésorerie.*

3. Le Réseau peut en outre contracter un emprunt unique d'une durée maximale de 10 ans (jusqu'au 31 décembre 2023) et d'un montant maximal de 8'000'000 francs pour financer le remboursement du décalage de 18 mois dans le paiement des frais financiers des établissements médico-sociaux du district de la Sarine.

4. Les emprunts sont soumis à autorisation délivrée par le Service des communes aux conditions de l'article 148 al. 1 let. a LCo.

Tous les documents sont disponibles sur notre site internet.

Nicolas Rérat, Conseiller communal



Simon Gabaglio
Vice-syndic

Bilan de législature

En charge des dicastères de la formation, de l'accueil extrascolaire et de l'intégration, j'ai eu à cœur de toujours veiller au bien-être de nos enfants en garantissant des conditions de scolarité optimales.

A plusieurs reprises, le Conseil communal, soutenu par la Commission financière et l'Assemblée communale, a sollicité avec succès l'engagement d'enseignants supplémentaires nous permettant d'éviter des classes surchargées, à deux niveaux ou des déplacements d'élèves vers l'école d'Avry.

En matière d'équipement scolaire, nous avons veillé à installer dans toutes les classes, année après année, des tableaux interactifs de dernière génération et à renouveler en permanence notre parc d'ordinateurs portables et de tablettes. Mais, si l'informatique est un support devenu important, le savoir ne se transmet pas par écrans interposés et j'ai toujours soutenu nos enseignants pour leur permettre d'acquérir du matériel pédagogique de qualité. La mise à disposition de la cabane de la Quiou n'en est qu'un exemple.

La transmission du savoir passe aussi par les livres et mes efforts au sein du comité de la Bibliothèque Régionale d'Avry pour professionnaliser le service et renforcer la diversité de son offre ont été bien complétés par le développement de la « grotte aux livres » au sein même de notre école.

Le bien-être des enfants passe aussi par les moyens déployés pour permettre aux parents de concilier, sans stress, vie professionnelle et vie familiale. C'est là, le but premier de notre accueil extrascolaire. Pouvant bénéficier d'une infrastructure moderne, il a été nécessaire de mettre en place une équipe stable, dynamique, motivée et travaillant dans une ambiance saine.

La conception puis la mise en œuvre du programme FriTime, qui propose de nombreuses activités de découvertes sportives, culturelles ou sociales pour les enfants de 4 à 16 ans a été l'un des projets qui me tenait le plus à cœur et qui se poursuit, aujourd'hui encore, avec de nouvelles forces vives et malgré les difficultés liées au COVID.

Se rencontrer au travers d'activités, se rassembler pour mieux se comprendre, construire des ponts entre les cultures, c'est aussi le défi que nous releçons au travers de la Commission des naturalisations et depuis bientôt trois ans, avec la Commission d'intégration et d'accompagnement (ComIA), qui s'est créée suite à l'arrivée de Caritas au sein de la maison St-Joseph. Les activités proposées par cette commission pour les résidents et pour l'ensemble de la population ont permis de faciliter l'intégration de cette structure au sein de la commune.

Enfin, depuis bientôt deux ans, j'ai la chance de représenter la commune de Matr an au sein du comité d'agglomération. D'abord auprès du dicastère des finances et des ressources humaines et depuis janvier comme responsable de la culture auprès du dicastère des promotions. Les défis de cette institution sont nombreux et cruciaux pour le développement de notre village en matière de mobilité, d'aménagement, d'environnement, de promotion économique, touristique et culturelle.

Pour conclure, faire cet exercice de bilan de législature me fait prendre conscience à quel point le rôle principal d'un conseiller communal est de réunir les habitants de sa commune qui souhaitent s'engager pour de belles causes et leur permettre d'aller au bout de leurs ambitions.

Simon Gabaglio, Vice-syndic



Michaël Studer
Conseiller communal

Bilan de législature

Avec mes collègues du Conseil communal ainsi que les collaborateurs du service technique, nous avons toujours eu comme priorité d'assurer la sécurité de la mobilité douce à travers la commune et le maintien de la valeur des bâtiments communaux. Les discussions ont toujours été constructives, passionnantes et surtout orientées pour le bien des habitants de Matran.

Bâtiments et infrastructures sportives

Faisant abstraction des différents travaux d'entretiens usuels concernant les bâtiments communaux (comme par exemple la réfection des façades de la halle de gymnastique), un des grands projets a été l'agrandissement des vestiaires du terrain de foot avec la nouvelle buvette, et la création des terrains de pétanques sur le même site.

Je ne vais pas oublier non plus l'achat des nouvelles tables pour la salle de sport. Par cette acquisition, la mise en place des différentes manifestations, notamment des lotos pour lesquels il n'y a plus besoin de protéger le sol, est plus rapide et moins contraignante pour les organisateurs.

La réfection de la place de sport a été le projet de cette année 2020. Cette réfection a donné quelques soucis avec la pose du revêtement, mais le résultat est finalement magnifique et la sécurité des enfants est à nouveau garantie quant à l'utilisation des différents jeux nouvellement installés.

Police intercommunale

En 2017, la commune de Matran a été intégrée à l'ACoPol, ce qui a permis qu'elle se dote d'un règlement de police réglant entre autre l'ordre, la tranquillité et la sécurité. L'ACoPol est sollicitée par la

commune ou les personnes privées en moyenne environ 500 fois par année comme pour de la prévention lors des rentrées des classes, des patrouilles pédestres ou motorisées, des amendes d'ordres ou encore diverses enquêtes. Constat est que la confiance s'est très rapidement installée entre les matranais et l'ACoPol.

Routes

Cette législature a également vu passablement de travaux d'amélioration de la sécurité pour la mobilité douce avec la modération de trafic à la route de l'Arney et le prolongement du trottoir une année plus tard. La borne escamotable pour réduire le trafic parasite a été installée en 2018, année qui a également vu renaître la Commission routière. Les membres de la commission ont, entre autres, incité le Conseil communal à faire une étude générale de la commune en ce qui concerne la mobilité douce et le trafic parasite malheureusement toujours présent. La finalité de ce projet devrait voir le jour lors de la prochaine législature. Un premier élément, et non des moindres, est la suppression des gendarmes couchés à la route de l'École, d'une part pour diminuer le bruit du trafic et d'autre part pour augmenter le confort des usagers des transports publics.

Le nouveau giratoire à l'intersection des routes de Champ de Croix et de la Sablière avec le passage piéton sécurisé a également pu être réalisé durant l'année 2017, avec la participation de différentes entreprises.

Service du feu

À la suite de la création du nouveau Corps des sapeurs-pompiers intercommunal M.A.N., le CSPi (des communes Matran, Avry et Neyruz) a finalement pu prendre possession du nouveau tonne-pompe ainsi que du nouveau véhicule de transport de personnes. Les habitants de la commune ont certainement déjà pu admirer lors d'exercices ou en intervention le nouveau véhicule.

Michaël Studer, Conseiller communal



Christophe Pierret
Conseiller communal

Bilan de législature

Pour commencer, j'aimerais souligner l'ambiance remarquable qui règne au sein du Conseil communal de Matran.

En effet, après presque dix ans passés à l'exécutif, ce qui était à la base un conseil est devenu une équipe d'amis, soudée, sur qui l'on peut compter jour et nuit en cas de crise. Je pense qu'une des autres forces du Conseil communal est que, malgré les différentes affinités politiques de ses membres, il est apolitique sur le terrain et met tout en œuvre pour répondre de manière concrète et efficace aux problèmes de la population. Il en découle un nombre de votes à main levée très bas et une absence d'utilisation des bulletins secrets.

Voirie

Le personnel de la voirie est jeune, motivé et encadre un apprenti de 2ème année. Cette équipe devrait s'agrandir avec l'arrivée d'un deuxième apprenti d'ici la fin de l'année 2021. Tous ces employés suivent une formation de la SUVA assurant leur sécurité au travail. En plus de cela, nous avons investi récemment dans l'achat d'un nouveau camion, d'une lame à neige, d'une saleuse, de deux tracteurs et d'une épareuse assurant ainsi un excellent entretien des voies publiques tout au long de l'année.

Déchetterie

Après la réorganisation complète ainsi que l'arrivée d'un responsable pour la gestion des jeunes auxiliaires travaillant à la déchetterie, celle-ci a su satisfaire de nombreux Matranais. Tant par le recyclage de nouveaux types de plastiques que

par la confection d'un nouveau MEMODéchets en collaboration avec la SAIDF, je m'efforce de rendre la déchetterie durable, pratique et accessible aux moments adéquats.

Energie

Président de la Commission de l'énergie depuis mon arrivée au Conseil communal, nous avons amené la commune de Matran au niveau des normes de la « Cité de l'Énergie » mais avons refusé la certification car celle-ci est onéreuse et préférons mettre l'argent dans des projets concrets.

Au fil de ces dix dernières années, l'éclairage public vieillissant a été remplacé par des LED, les bâtiments communaux équipés de panneaux photovoltaïques, des subventions ont été octroyées en vue d'encourager l'assainissement des maisons, l'utilisation de vélos électriques ainsi que de tondeuses robots. Dans le cadre de la mobilité durable, une voiture électrique a été mise à disposition de la population.

Nature et environnement

La Commission des sentiers pédestres a réalisé le renommé sentier des sculptures bordant les rives de la Glâne ainsi que sa grande place d'agrément, offrant ainsi aux habitants de la commune un lieu aménagé pour profiter de notre nature.

Christophe Pierret, Conseiller Communal



Jean-Luc Dumoulin
Conseiller communal

Bilan de législature

Les dicastères dont j'ai l'honneur d'avoir la charge sont particulièrement différents les uns des autres et c'est ce qui les rend passionnants.

Finances

Dans un premier temps, un plan des investissements a été élaboré comprenant les investissements non terminés de l'ancienne législature ainsi que tous les projets de la présente législature. Cette vue d'ensemble a permis de déterminer dès le départ les investissements nécessaires qui devaient être réalisés et de les prioriser sur 5 ans selon les besoins de la commune.

La précision lors de l'établissement des budgets de fonctionnement a quant à elle été cruciale. En maîtrisant les coûts et en bénéficiant de recettes extraordinaires, il a été non seulement possible de créer des provisions et des réserves mais surtout de proposer à nos contribuables une baisse de notre coefficient d'impôt de 0.65 pendant 3 années consécutives, à 0.62 en 2018 et 2019 puis à 0.60 en 2020.

Néanmoins, le point d'orgue de cette législature est l'instauration du nouveau système comptable harmonisé, appelé MCH2, qui entre en vigueur le 1er janvier 2021. Comme vous aurez pu le constater dans les pages précédentes consacrées au budget 2021, celui-ci a été établi selon MCH2, lequel est par ailleurs déjà utilisé par d'autres cantons ainsi que par l'Etat de Fribourg et que toutes les communes fribourgeoises doivent introduire au plus tard en 2022. Chaque commune doit ainsi se doter d'un règlement sur les finances communales qui n'existait pas jusqu'ici. La présentation des

budgets et des comptes sera notamment modifiée pour permettre une meilleure vision de la situation financière de la commune.

Cimetière

L'adoption d'un nouveau règlement du cimetière par l'Assemblée communale du 19 décembre 2018 constitue l'élément marquant de cette législature. L'ancien règlement, qui datait de 2010, nécessitait un toilettage complet afin de répondre aux demandes actuelles des familles des défunts.

D'autre part, différents éléments ont été aménagés au cimetière. Un nouveau Jardin du Souvenir, réalisé par notre sculpteur matranais Raphaël Pache, a été installé. Un agrandissement du secteur réservé aux demi-tombes a également été effectué. Enfin, les allées principales du cimetière ont été pavées pour permettre un accès facilité aux visiteurs, notamment les personnes en situation d'handicap et à mobilité réduite.

Sociétés locales

Chapeautées par le comité de l'Union Inter-Sociétés, composées de membres des sociétés locales selon un tournus, elles sont le cœur de la vie associative de notre village. La commune leur apporte son soutien afin qu'elles puissent évoluer dans les meilleures conditions possibles.

Plusieurs manifestations villageoises n'existeraient tout simplement pas sans l'engagement exemplaire de nos sociétés locales, comme la Fête du 1er août, Matran Bouge ou le Noël des Aînés.

Jean-Luc Dumoulin, Conseiller communal



Nicolas Rérat
Conseiller communal

Bilan de législature

Vos besoins et attentes communiqués lors de l'enquête à la population réalisée en début de législature ont guidé mes actions pour améliorer encore les prestations mises en place par mes prédécesseurs. Voici une sélection de ce qui a été réalisé à ce jour.

Transports et mobilité

Au fur et à mesure des changements d'horaires des CFF et des TPF, nous avons amélioré de manière notable l'offre en transports publics. En semaine, des trains partent en direction de Fribourg et de Romont toutes les 30 minutes. Il en est de même pour les bus de la ligne 11 Fribourg – Avry qui dessert le centre de notre commune. Le week-end l'offre est légèrement réduite. Il est réjouissant de constater que cette amélioration de l'offre a permis d'augmenter la demande de manière importante. Les efforts sont à poursuivre dans ce sens.

Comme action concrète de promotion des transports publics, la commune a offert à sa population les transports pour se rendre à la St-Nicolas et au Carnaval des Bolzes.

Seniors

Environ 14% de la population matranaise est âgée de 65 ans et plus. Ce chiffre devrait grimper à 17% en 2040. Fort de ce constat, assumant son statut de village dynamique et innovant, Matran passe la vitesse supérieure pour répondre aux besoins croissants d'habitants vivants toujours plus vieux. Dans ce contexte le Conseil communal a créé une nouvelle commission et élaboré des mesures concrètes pour ancrer la place des personnes âgées dans le village. Heidi Monin, Beatrix Pingeon, Henri Marchon, Paul Haas et moi-même, nous sommes rencontrés la première fois au 2ème semestre 2019 et avons poursuivi nos travaux jusqu'au mois de mars 2020. Depuis lors notre élan a été freiné en attendant que la situation sanitaire s'améliore.

Pour améliorer le confort et les soins aux résidents de l'établissement Médico-social de Saint Martin, le conseil de fondation, dans lequel je siège, a permis la construction d'un complexe abritant une piscine de 25 m., un fitness, un cabinet de physiothérapie et d'ostéopathie, un cabinet dentaire (2 médecins dentiste) et un cabinet médical de groupe (4 médecins). Ces offres sont également à disposition des habitants de Matran.

En tant que membre du Conseil d'administration de l'Arney, avec Jean-Luc Dumoulin et mes collègues de ce Conseil, nous développons ce lieu de vie pour répondre encore mieux aux besoins des Seniors. Un service de conciergerie sociale sera proposé à des conditions très intéressantes en réponse à la demande et à la nouvelle loi Senior+.

Avec un changement de prestataire, le service de repas à domicile répond encore mieux aux besoins. Les 7 chauffeurs ont servi plus de 5'500 repas (moyenne de 23 par semaine) qui sont à présent préparés par l'auberge du Tilleul.

L'apparition du COVID-19 au début de cette année a nécessité la mise en place d'un concept pour les personnes à risque. A cette occasion, nous avons revu et élargi le service des repas à domicile. La jeunesse a quant à elle réalisé divers services de soutien, tels que commissions, déchetterie, pharmacie.

Service social

Nous avons opéré un changement en 2016 pour rejoindre le service social de Villars-sur-Glâne. Ce service a pour rôle d'accueillir, d'écouter, de conseiller, d'informer et de venir en aide aux personnes confrontées à des difficultés diverses. Il étudie les situations financières précaires et aide les usagers à faire valoir leurs droits à des prestations. Si nécessaire, il accorde l'aide matérielle aux personnes dont les revenus sont insuffisants en appliquant les normes cantonales. Mon activité en tant que membre de la Commission sociale me permet d'apprécier l'expertise des assistants sociaux et leur professionnalisme, notamment dans la recherche de mesures d'intégration dans le milieu professionnel. En plus de l'amélioration des prestations, son coût pour la commune de Matran est plus bas qu'auparavant.

Nicolas Rérat, Conseiller communal



Bernard Chassot
Conseiller communal

Bilan de législature du 1er janvier au 10 octobre 2020

Début de ma législature

En remplacement de Anne-Sophie Brady au début de l'année 2020, j'ai repris la responsabilité des dicastères de l'approvisionnement et protection des eaux, de la culture et des endiguements.

Approvisionnement et protection des eaux, endiguements

Pour ce qui est des eaux, mon principal travail a été de prendre connaissance des dossiers en cours et de gérer les projets qui étaient en train d'être réalisés, en collaboration avec le service technique et notre mandataire pour la gestion notre réseau, la société SINEF SA.

Divers chantiers d'entretien de conduites et de modernisation ont été réalisés durant cette période. Ces travaux contribuent au maintien d'une qualité irréprochable, répondant aux normes en vigueur et à un approvisionnement sûr, de l'eau distribuée aux habitants de notre Commune. De plus, pour garantir cela, des échantillons d'eau potable sont prélevés régulièrement et analysés par le laboratoire cantonal. Tous les échantillons répondaient aux exigences légales sur la qualité microbiologique et chimique de l'eau.

Culture

La Commission des loisirs a pour but d'organiser des activités, des manifestations pour la population de notre village, en un mot de faire « vivre culturellement » la Commune.

Cependant, mon enthousiasme a vite été freiné par l'arrivée du problème sanitaire au mois de mars. Toutes les manifestations planifiées pour cette année ont été annulées et les travaux de la Commission des loisirs ont dû être arrêtés. Néanmoins, avec les cinq membres, pleines d'énergies, constituant la commission, nous avons tenu deux séances de préparation du programme 2021, qui, nous l'espérons, pourra être réalisé dans les meilleures conditions possibles. Je veux parler, entre autres, de l'organisation d'un marché de printemps et de la mise en place du programme de Matr'en Sort.

Fusion du Grand Fribourg

En juillet dernier, j'ai rejoint le Comité de pilotage (COPIL) du projet de Fusion du Grand Fribourg, en remplacement de notre syndic Sébastien Dorthe, démissionnaire. Ceci me permet de connaître les tenants et aboutissants de ce projet, et de défendre au mieux les intérêts des habitants de notre Commune. Ce projet a pris du retard, suite à la situation sanitaire, et de ce fait, le vote consultatif, prévu en mai dernier a été repoussé au 26 septembre 2021.

Bernard Chassot, Conseiller communal



Pavillons de l'école de Matran

Nouvelle Commission de bâtisse

Lors de sa séance du 12 octobre 2020, le Conseil communal a nommé une Commission de bâtisse donnant suite à l'octroi d'un crédit d'étude pour l'agrandissement et l'assainissement du complexe scolaire par l'Assemblée communale du 29 septembre 2020.

Cette Commission est constituée de membres issus du Corps enseignant, de la Commission financière, de la Commission de l'énergie, du Conseil des parents, de Citoyens, de Membres de l'Exécutif et d'un représentant du Service technique, de la manière suivante :

- Mme Martine Jaillet (Corps enseignant)
- Mme Christine Medina (Corps enseignant)
- M. Joël Frossard (Commission financière)
- M. Antoine Nasrallah (Commission de l'Énergie et Conseil des parents)
- M. Jean-Pierre Andrey (Citoyen)
- M. Dominique Chenaux (Citoyen)
- M. David Mantel (Citoyen)
- M. Sébastien Dorthe (Exécutif)
- M. Simon Gabaglio (Exécutif)
- M. Lorenzo Guzzinati avec voix consultative (Service technique)

Au moment de la rédaction du présent Matr'en Cause, la Commission ne s'est pas encore réunie et respectivement ne s'est pas encore constituée formellement.

Cependant, elle aura comme première mission de déterminer précisément, comme cela a été requis en Assemblée, le cahier des charges du mandat d'étude parallèle qui sera lancé très probablement en début d'année 2021.

Ce cahier des charges devra notamment intégrer la question d'une éventuelle nouvelle construction en lieu et place du complexe actuel. Pour le reste, nous communiquerons l'avancée de nos travaux en temps utile.

Sébastien Dorthe, Syndic

Aux Seniors et Proches Aidants de notre commune

En ces temps difficiles, vous avez peut-être besoin d'aides, de conseils ou de renseignements.

N'hésitez pas à contacter l'Association Proches Aidants de Fribourg, Tél. 076 675 78 23 ou consulter leur site internet, www.pa-f.ch.

Vous trouverez au Bureau Communal de Matran leur très intéressant « guide pratique » qui pourrait vous donner des réponses aux situations que vous avez à gérer.

Commission Sénior Matran

Repas à domicile

La Commune de Matran propose aux personnes âgées ou en convalescence un service de repas à domicile.

L'Auberge du Tilleul propose des repas chauds variés et s'adapte aux restrictions alimentaires de chacun.

Les repas sont livrés à domicile par des chauffeurs bénévoles résidant à Matran, les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Dès lors, nous sommes à la recherche d'un ou deux chauffeurs pour compléter l'équipe en place.

Si vous êtes intéressé, vous pouvez vous adresser à notre Administration communale ou par courriel à l'adresse suivante : commune@matran.ch.

Par avance, nous vous en remercions.

Nicolas Rérat, Conseiller communal



Mathis Audibert et Justine Guillet

Félicitations Justine ! Bienvenue à Mathis

Le Conseil communal a le plaisir de vous informer que Mme Justine Guillet a brillamment terminé son apprentissage d'employée de commerce Profil E avec maturité.

L'administration communale forme des apprentis depuis 1997 et Justine est la dixième apprentie à terminer son apprentissage (4 femmes et 6 hommes). Il y a eu malheureusement au surplus 2 arrêts prématurés pour des motifs de départ à l'étranger et de changement de voie d'apprentissage.

Justine a commencé son apprentissage le 1er août 2017 et poursuit actuellement son activité à 100% au sein de l'administration pour accompagner l'équipe dans la mise en œuvre du système de gestion électronique des documents (GED) et du modèle comptable harmonisé (MCH2).

Le Conseil communal souhaite la bienvenue à M. Mathis Audibert qui a débuté son apprentissage, le 1er août 2020, au sein de notre Commune en tant qu'employé de commerce Profil E.

Nous lui souhaitons plein succès dans son apprentissage.

Le Conseil communal

Matr' en congé



Fermeture durant les fêtes de fin d'année

L'administration communale et l'agence postale seront fermées dès

le mercredi 23 décembre 2020 à 17h45 et rouvriront le lundi 4 janvier 2021 à 7h45

L'office de poste d'Avry Centre assurera les services effectués habituellement par l'agence postale de Matran, aux horaires du centre commercial. Vous aurez, ainsi, la possibilité de retirer à l'office de poste d'Avry Centre les recommandés et colis qui n'auront pas pu être distribués à votre domicile.

Nous vous invitons à prendre vos dispositions et vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.

[Administration communale](#)